



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 08 AVRIL 2024**

Le huit avril deux mille vingt-quatre.
Convocation en date du deux avril deux mille vingt-quatre.
Affichage en date du deux avril deux mille vingt-quatre.

Les membres du comité du SESAM se sont réunis à la salle des fêtes de Nan-sous-Thil sous la Présidence de Martine EAP-DUPIN, Présidente du SESAM.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : AUBRY Vincent, LALLEMANT Jean-François, KESSLER Madeleine, MAHE François, QUESTE Jean-Paul, COLLIN Eric, BERLING Philippe, BIERRY Pascal, DELAFOLY René, SIVRY Edwige, PISSOT Jacky, VIRELY Jean-Marie, PERROT Cédric, GARRAUT Jean-Michel, CRIBLIER Chantal, MIGNARD Christian, CAVEROT Sylvain, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, ALEVEQUE Fernand, DEVOGE Jeanne, PERREAU Bernard, LEONARD Denis, LAGNEAU Michel, PICARDAT Richard, MARGUERY Olivier, CLEMENT Bernard, PETREAU Jean-Michel, COURALEAU Serge, HERNANDEZ Eric, TANESIE Didier, EAP-DUPIN Martine, FRAISIER Daniel, LAVAUT Philippe, NORE Patricia, GUERRIER Françoise, DUPUIS Didier, VERMEILLE Lucien, BRECHAT Geneviève, LECHENAULT Raymond, FAURE STERNAD Pierre, THIVEYRAT Jean-Paul, BOIS Alain, DAUMAIN Thierry, CAP Jean-Michel, GRIES Sylvie, CLERC Bernard, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, SARRAZIN Jean-Marc, SIVRY Monique, LACHAUME Pascal, ALVES Aurore, TURSIN Bernard, BOTTARD Pascale, PISSOT Serge (56).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : AUROUSSEAU Olivier (*pouvoir à O. MARGUERY*), LOUIS Hervé (*pouvoir à J-P. THIVEYRAT*) (2).

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE : FAILLY Monique, FEVRIER Daniel, TROULLIER Xavier, CORNU Hubert, JACQUENET Jacques, CORNAUT Michel, LAUREAU Eric (7).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS : MENETRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, COMPAROT Etienne, JEANNIN Brian, BERTHOLLE Thierry, ABRAHAMME Pascal, MAGNON Noël, MONSAINGEON Guilhem, RIPES Pascal, LACHOT Paul, DEMOURON Eric, HADINE Yacim, ARNOUX Pauline, MANIERE Mireille, ASTOLFI Eric, SON Alain, BAUBY Beatrice, PERNET Carine, SKLADANA Eric, LUDĪ Jacky, DEBEAUPUIS Franck, BOUTEILLER Sylvain, FARACHE Vincent, VILLARMET Michel, BARBIER Gilles, MASSON Denis, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, DELANDRE Eva, RENAULT Thierry, SADON Catherine, GIRARD Loïc, LAVIER Gilles, LANIER Yves, SIVRY Jean-Marie, FINOT Gaël, GUENEAU Alain, DUFOUR David, PAIN Eric, MONOT Evelyne, PAUT Bernard (41).

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE : COURTOIS Cédric, SLANDA Renée, GUYOT Didier, LENOIR Michel, DUMONTET Cyril.

MAIRES NON DELEGUES PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE : PETIT Jean-Louis, CORTOT Michel.

AUTRES INVITÉS : Mme M-A. DUFOUR, trésorerie –Mr R. GUERARD, SUEZ Eau France, les services du SESAM.

Secrétaire de séance : Vincent AUBRY
Secrétariat administratif : les services du SESAM

Délégués en exercice	Délégués ayant droit de vote	Pouvoirs	Nombre de votes possibles
99	63	2	65

La Présidente,

Informe les membres du comité du décès de Monsieur Jacky LHUILLIER, délégué du SESAM représentant la commune de Marigny-le-Cahouët, et **propose** un moment de recueillement aux en sa mémoire.

Présente les nouveaux arrivants au sein du SESAM : Monsieur Tony RODRIGUES, Technicien eau et assainissement, Mesdames Marie PONSOT et Vanessa LABOUREAU, Gestionnaires administrative et financière.

Remercie les membres de leur présence,

Remercie la présence de SUEZ,

Remercie la présence de la DGFIP, Marie-Agnès DUFOUR et la remercie pour son dévouement,

Après avoir vérifié que le quorum était bien atteint et constaté qu'il pouvait être délibéré sur les questions soumises à l'assemblée.

1. Rappel des décisions antérieures

La Présidente,

Rappelle les délibérations prises lors de la dernière assemblée et **donne** toutes explications utiles.

Liste des délibérations du 12 Décembre 2023

N° 65.2023-1993	<u>Activités du SESAM</u>
N° 66.2023-1994	<u>Raccordement AEP Champrenault</u>
N° 67.2023-1995	<u>Renouvellement des canalisations et CVM - Programme 2024</u>
N° 68.2023-1996	<u>Réhabilitation du réservoir des Fourneaux à Villeberny</u>
N° 69.2023-1997	<u>Mise aux normes des Puits d'Eschamps à Champeau-en-Morvan</u>
N° 70.2023-1998	<u>Sécurisation des sites sensibles du SESAM</u>
N° 71.2023-1999	<u>Divers travaux AEP 2024</u>
N° 72.2023-2000	<u>Construction de l'Usine AEP de Saulieu</u>
N° 73.2023-2001	<u>Travaux d'assainissement – Programme 2024</u>
N° 74.2023-2002	<u>DECI – Programme 2024</u>
N° 75.2023-2003	<u>Tarifs et Redevances 2024</u>
N° 76.2023-2004	<u>Budget Principal DECI 2024 – Vote par chapitre</u>
N° 77.2023-2005	<u>Budget Annexe EAU 2024 - Vote par chapitre</u>
N° 78.2023-2006	<u>Budget Annexe Assainissement 2024 - Vote par chapitre</u>

Propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu des dernières décisions (disponible sur le site Internet).

Le Comité syndical, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve le compte-rendu du comité du 12 décembre 2023 :

Pour : 65 Contre : 00 Abstention : 00

La Présidente,

Rappelle l'ordre du jour et les documents adressés aux délégués,

Puis la Présidente invite ses collègues à statuer sur les différents sujets soumis à l'assemblée dans le cadre de l'ordre du jour.

1. Rappel des décisions antérieures
2. Rappel des travaux du Bureau syndical pour la préparation du comité
3. Finances :
 - Comptes de Gestion et comptes Administratifs 2023 : Budgets Principal et Annexes – Affectation des résultats 2023
 - Opérations pour compte de tiers
 - DM 1 aux budgets 2024 : principal et annexes
4. Activités du SESAM : Dossiers techniques et administratifs en cours et à venir
5. Evolution des systèmes de télécommunications
6. Communications diverses

2. Rappel des travaux du bureau syndical pour la préparation du comité

Les membres du Bureau syndical se sont réunis à 3 reprises depuis le dernier Comité syndical afin de traiter les sujets d'actualité et de fond. Ont été plus particulièrement travaillés :

- Le suivi du contrat de délégation de services,
- Les marchés et travaux en cours.
- Les objectifs 2024.

La Présidente,

Relate les dernières actualités :

- Les derniers événements liés au changement climatique (inondations),
- Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est en cours d'écriture par le Comité de Bassin Seine-Normandie (étude des redevances et prolongement des aides notamment pour la rénovation des systèmes d'assainissement non collectif).

Indique qu'un point sur l'évolution du 12^{ème} programme sera proposé à l'automne.

3. Finances : Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2023 Budgets Principal et Annexes – Affectation des résultats 2023 – Opérations pour compte de tiers – DM 1 aux budgets : principal et annexes

Comptes de gestion : Résultats de l'exercice 2023

☞ Extrait du compte de gestion :

- **Résultat de clôture du Budget Principal DECI**

	Résultat à la Clôture de de l'Exercice Précédent : 2022	Part Affectée à l'Investissement Exercice 2023	Résultat de de l'Exercice : 2023	Transfert ou intégration de Résultats par opération d'Ordre non Budgétaire	Résultat de Clôture de l'Exercice 2023
1- Budget DECI					
Investissement	- 102 663,60		8 927,50		- 93 736,10
Fonctionnement	52 311,57		29 046,63		81 358,20
TOTAL	- 50 352,03		37 974,13		- 12 377,90

- **Résultat de clôture du Budget Annexe « EAU »**

	Résultat à la Clôture de de l'Exercice Précédent : 2022	Part Affectée à l'Investissement Exercice 2023	Résultat de de l'Exercice : 2023	Transfert ou intégration de Résultats par opération d'Ordre non Budgétaire	Résultat de Clôture de l'Exercice 2023
1- Budget Eau					
Investissement	707 608,46		574 784,43		1 282 392,89
Fonctionnement	694 904,69		219 389,41		914 294,10
TOTAL	1 402 513,15		794 173,84		2 196 686,99

- **Résultat de clôture du budget annexe « ASSAINISSEMENT »**

	Résultat à la Clôture de de l'Exercice Précédent : 2022	Part Affectée à l'Investissement Exercice 2023	Résultat de de l'Exercice : 2023	Transfert ou intégration de Résultats par opération d'Ordre non Budgétaire	Résultat de Clôture de l'Exercice 2023
1- Budget Assainissement					
Investissement	633 291,18		195 372,55		828 663,73
Fonctionnement	1 787 585,48		265 242,66		2 052 828,14
TOTAL	2 420 876,66		460 615,21		2 881 491,87

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le Budget Principal « DECI » et les Budgets Annexe « Eau » et « Assainissement » de l'exercice 2023 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Receveuse accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 pour le Budget Principal « DECI », et les Budgets Annexe «Eau » et « Assainissement » ,

Après s'être assuré que la Receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclare que les comptes de gestion du Budget Principal « DECI » et des Budgets Annexes « Eau » et « Assainissement » dressés pour l'exercice 2023 par la Receveuse, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Approuve les comptes de gestion 2023 du Budget Principal « DECI » et des Budgets Annexes « Eau » et « Assainissement » :

Pour : 65

Contre : 00

Abstention : 00

Comptes Administratifs 2023 : Résultats de l'exercice 2023

La Présidente,

Rappelle qu'elle sortira pour le vote du compte Administratif et c'est Monsieur **Olivier MARGUERY** qui le présentera et le fera voter.

BUDGET PRINCIPAL « DECI » :**BALANCE**

BUDGET PRINCIPAL DECI	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE	23 851,98	52 898,61	54 526,40	63 453,90	78 378,38	116 352,51
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		29 046,63		8 927,50		37 974,13
REPORT RESULTAT DE CLOTURE 2022		52 311,57	-102 663,60			- 50 352,03
RESULTAT DE CLOTURE 2023		81 358,20		- 93 736,10		- 12 377,90

La Présidente,

Précise que les résultats présentés s'expliquent par de nombreux travaux engagés pour le compte des communes et non remboursés par ces dernières. En effet, le SESAM est toujours en attente de percevoir les subventions du Département de la Côte d'Or et de l'Etat (DETR).

BUDGET ANNEXE EAU :**BALANCE**

BUDGET ANNEXE EAU	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 941 809,53	2 161 198,94	3 922 388,87	4 497 173,30	5 864 198,40	6 658 372,24
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		219 389,41		574 784,43		794 173,84
REPORT RESULTAT DE CLOTURE 2022		694 904,69		707 608,46		1 402 513,15
RESULTAT DE CLOTURE 2023		914 294,10		1 282 392,89		2 196 686,99

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » :**BALANCE**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE	972 924,06	1 238 166,72	2 546 022,36	2 741 394,91	3 518 946,42	3 979 561,63
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		265 242,66		195 372,55		460 615,21
REPORT RESULTAT DE CLOTURE 2022		1 787 585,48		633 291,18		2 420 876,66
RESULTAT DE CLOTURE 2023		2 052 828,14		828 663,73		2 881 491,87

La Présidente,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats 2023 tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

Le Comité, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier MARGUERY délibérant sur les comptes administratifs 2023 (budget principal DECI et budgets annexes Eau et Assainissement) dressés et présentés par Madame Martine EAP-DUPIN, Présidente, et en son absence pour le vote,

Lui donne acte et approuve la présentation faite des comptes, des balances et des résultats de clôture 2023 :

**Approuve les comptes administratifs 2023
du Budget Principal DECI et des Budgets Annexes Eau et Assainissement :**

Pour : 64

Contre : 00

Abstention : 00

La Présidente,

Précise que les excédents proviennent de subventions imprévues perçues en même temps que l'emprunt de 5 millions d'euros réalisé en 2021-2022 auprès de la Banque des Territoires.

Remercie l'Etat et l'AESN pour leur aide financière (Plan France relance) qui a permis aux collectivités d'engager des travaux et de contribuer à l'aménagement et l'attractivité des territoires.

□ Affectation des résultats 2023

BUDGET PRINCIPAL (DECI) :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION
BUDGET PRINCIPAL DECI 2024	Excédent d'exploitation : 81 358.20 €	Report ligne R002 - Excédent d'exécution d'exploitation reporté : 81 358.20 €
	Déficit d'investissement : - 93 736.10 € Restes à réaliser recettes Cpte 4582-127 + 91 000 € Cpte 4582-128 + 11 000 € = Excédent de financement 8 263.90 €	Report ligne D001 – Déficit d'investissement reporté : 93 736.10 € Pas d'affectation au c/1068

BUDGET ANNEXE EAU :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION
BUDGET ANNEXE EAU 2024	Excédent d'exploitation : 914 294.10 €	Report ligne R002 - Excédent d'exécution d'exploitation reporté : 914 294.10 €
	Excédent d'investissement : 1 282 392.89 €	Report ligne R001 – Excédent d'investissement reporté : 1 282 392.89 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024	Excédent d'exploitation : 2 052 828.14 €	Report ligne R002 - Excédent d'exécution d'exploitation reporté : 2 052 828.14 €
	Excédent d'investissement : 828 663.73 €	Report ligne R001 – Excédent d'investissement reporté : 828 663.73 €

Le Comité Syndical,

Décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de clôture 2023 au Budget Principal DECI et aux Budgets Annexes « Eau » et « Assainissement » 2024 :

Pour : 65

Contre : 00

Abstention : 00

□ Opérations pour compte de tiers

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

➤ **Mise en conformité branchements particuliers d'assainissement collectif 134**

La Présidente,

Informe ses collègues que de nombreuses habitations des communes en assainissement collectif présentent un mauvais raccordement aux réseaux d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales,

Expose :

- Qu'environ **90 nouvelles installations** sont potentiellement concernées par une étude de mise en conformité.
- Que des bureaux d'étude doivent être missionnés par le SESAM pour réaliser la définition des travaux et un chiffrage individuel.
- Que ces études bénéficieront d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Un titre de perception d'un montant de 240€ restant à leur charge sera adressé par le SESAM aux propriétaires.
- Le SESAM est Maître d'Ouvrage Délégué de cette opération.
- Les études devraient démarrer au 1^{er} semestre 2024 et les travaux de mise en conformité pourraient commencer début 2025.

Le Comité syndical **accepte**

D'ouvrir « l'opération 134 » : Mise en conformité de 90 branchements particuliers d'assainissement collectif,

Précise que ces réhabilitations entrent dans le cadre des opérations pour compte de tiers et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Annexe « Assainissement » 2024 ainsi qu'il suit :

Libellé compte	Investissement Article	Dépenses	Recettes
Op compte de tiers	4581- opération 134	32 000.00 €	
Mise en conformité des branchements AC particuliers 134	4582- opération 134		32 000.00 €

Autorise la Présidente à réaliser l'opération pour compte de tiers concernant la Mise en conformité des branchements AC particuliers 134,

Lui donne tous pouvoirs pour signer les différents documents afférents à cette opération.

Charge la Trésorière, pour ce qui la concerne, d'encaisser pour le compte du SESAM les subventions correspondant à cette opération,

Décide d'inscrire au budget annexe assainissement par DM n° 1 les crédits prévisionnels indiqués ci-avant.

Pour : 65

Contre : 00

Abstention : 00

➤ **Mise en conformité branchements particuliers d'assainissement collectif 135**

La Présidente,

Informe ses collègues que de nombreuses habitations des communes en assainissement collectif présentent un mauvais raccordement aux réseaux d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales,

Expose :

- Qu'environ **30 nouvelles installations** sont potentiellement concernées par une étude de mise en conformité.
- Que des bureaux d'étude doivent être missionnés par le SESAM pour réaliser la définition des travaux et un chiffrage individuel.
- Que ces études bénéficieront d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Un titre de perception d'un montant de 240€ restant à leur charge sera adressé par le SESAM aux propriétaires.
- Le SESAM est Maître d'Ouvrage Délégué de cette opération.

- Les études devraient démarrer au 1^{er} semestre 2024 et les travaux de mise en conformité pourraient commencer fin 2024.

Le Comité syndical **accepte**

D'ouvrir « l'opération 135 » : Mise en conformité de 30 branchements particuliers d'assainissement collectif,

Précise que ces réhabilitations entrent dans le cadre des opérations pour compte de tiers et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Annexe « Assainissement » 2024 ainsi qu'il suit :

Libellé compte	Investissement Article	Dépenses	Recettes
Op compte de tiers Mise en conformité des branchements AC particuliers 135	4581- opération 135	12 000.00 €	
	4582- opération 135		12 000.00 €

Autorise la Présidente à réaliser l'opération pour compte de tiers concernant la Mise en conformité des branchements AC particuliers 135,

Lui donne tous pouvoirs pour signer les différents documents afférents à cette opération.

Charge la Trésorière, pour ce qui la concerne, d'encaisser pour le compte du SESAM les subventions correspondant à cette opération,

Décide d'inscrire au budget annexe assainissement par DM n° 1 les crédits prévisionnels indiqués ci-avant,

Pour : 65

Contre : 00

Abstention : 00

➤ Réalisation du zonage eaux pluviales de la commune de Saulieu

La Présidente,

Informe ses collègues que suite au schéma directeur d'assainissement, l'Agence de l'Eau a demandé la réalisation du zonage d'eaux pluviales de la commune de Saulieu,

Expose :

- Que le SESAM doit réaliser le zonage d'assainissement par ailleurs,
- Qu'il est opportun de mener à bien les deux démarches de manière concomitante,
- Que ces études bénéficieront d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- Que le SESAM sera Maître d'Ouvrage Délégué de cette opération pour la partie « pluvial »,
- Que les études devraient démarrer fin du 1^{er} semestre 2024.

Le Comité syndical **accepte**

D'ouvrir « l'opération 136 » : Réalisation du zonage Eaux Pluviales de la commune de Saulieu,

Précise que cette étude (EP) entre dans le cadre des opérations pour compte de tiers et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Annexe « Assainissement » 2024 ainsi qu'il suit :

Libellé compte	Investissement Article	Dépenses	Recettes
Op compte de tiers zonage EP Saulieu	4581- opération 136	30 000.00 €	
	4582- opération 136		30 000.00 €

Autorise la Présidente à réaliser l'opération pour compte de tiers 136 concernant le zonage EP de Saulieu,

Lui donne tous pouvoirs pour signer les différents documents afférents à cette opération.

Charge la Trésorière, pour ce qui la concerne, d'encaisser pour le compte du SESAM les subventions correspondant à cette opération,

Décide d'inscrire au budget annexe assainissement par DM n° 1 les crédits prévisionnels indiqués ci-avant.

Pour : 65

Contre : 00

Abstention : 00

BUDGET ANNEXE EAU :

➤ **Coopération Internationale de Solidarité Eau et Assainissement 2**

La Présidente,

Explicite que le SESAM permet de lever des fonds auprès des financeurs (Agences de l'Eau, Région Bourgogne Franche-Comté...) en complément de fonds levés par Aquaorbi.

Le Comité syndical **accepte** :

D'ouvrir « l'opération 122 » : Coopération Internationale de Solidarité Eau et Assainissement 2,

D'inscrire les crédits correspondants qui seront repris dans la délibération ci-après au Budget Primitif :

Libellé compte	Investissement Article	Dépenses	Recettes
Op compte de tiers	4581- opération 122	400 000.00 €	
Coopération Internationale de Solidarité Eau et Assainissement 2	4582- opération 122		400 000.00 €

Autorise la Présidente à réaliser l'opération pour compte de tiers concernant la Coopération Internationale de Solidarité Eau et Assainissement pour le compte de AQUAORBI dans le cadre de l'opération pour compte de tiers citée ci-avant,

Lui donne tous pouvoirs pour signer les différents documents afférents à cette opération.

Charge la Trésorière, pour ce qui la concerne, d'encaisser pour le compte du SESAM les subventions correspondant à cette opération,

Décide d'inscrire au budget annexe eau par DM n° 1 les crédits prévisionnels indiqués ci-avant.

Pour : 65

Contre : 00

Abstention : 00

☐ DM N°1 aux budgets 2024 : principal et annexes

BUDGET PRINCIPAL DECI : DM EN SUREQUILIBRE DE 81 358.20 € EN EXPLOITATION ET DE 8 263.90 € EN INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Article - Libellé	DEPENSES	RECETTES
002 - Excédent d'exécution d'exploitation reporté	002	Excédent d'exécution d'exploitation reporté		81 358,20
TOTAL SECTION EXPLOITATION				81 358,20
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit)	001	Déficit d'exécution d'invest.reporté	93 736,10	
45 - Comptabilité distincte rattachement	4582-127	Défense incendie dans communes		91 000,00
45 - Comptabilité distincte rattachement	4582-128	Défense incendie dans communes		11 000,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			93 736,10	102 000,00

Le Comité,

Décide par DM n° 1 au Budget Principal DECI 2024 d'inscrire le solde des résultats de clôture 2023 ainsi que l'ouverture de crédits complémentaires ainsi qu'il suit :

Pour : 65

Contre : 00

Abstention : 00

BUDGET ANNEXE EAU :

Chapitre	Article		DEPENSES	RECETTES
SECTION EXPLOITATION				
011 - Charges à caractère général	6061	Fournitures non stockables	15 000,00	
	6063	Fournitures d'entretien et d'équip	1 000,00	
	6064	Fournitures administratives	2 000,00	
	6066	Carburants	2 000,00	
	611	Sous-traitance	2 000,00	
	61523	Réseaux	2 000,00	
	61551	Matériel roulant	3 000,00	
	61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	
	6156	Maintenance	2 000,00	
	6168	Autres	2 000,00	
	618	Divers	1 000,00	
	6237	Publications	1 000,00	
	6251	Voyages - Déplacements	4 000,00	
	6257	Réception	2 000,00	
	6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	
	6262	Frais de télécommunication	1 000,00	
	6283	Frais de nettoyage	1 000,00	
	6288	Autres	1 000,00	
012 - Charges de personnel, frais assimilés	6332	Cotisations versées	500,00	
	6336	Cotisations au centre	1 000,00	
	6411	Salaires appointement	35 000,00	
	6413	Primes gratification	20 000,00	
	6451	Cotisation URSSAF	5 000,00	
	6453	Cotisation aux caisses de retraites	3 000,00	
	6454	Cotisation au pôle emploi	2 000,00	
	6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 000,00	
	6475	Médecine du travail - pharmacie	1 000,00	
022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	10 000,00	
65- Autres charges de gestion courantes	6533	Cotisations de retraite	1 000,00	
66 - Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	
67 - Charges exceptionnels	6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	
	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00	
	678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00	
023 - Virement à la section investissement	023	Virement à la section investissement	343 594,10	
002 - Excédents antérieurs reportés	002	Excédents antérieurs reportés		500 594,10
TOTAL SECTION EXPLOITATION			500 594,10	500 594,10
SECTION INVESTISSEMENT				
020 - Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	40 000,00	
21 - Immobilisation corporelles (hors op)	2111	Terrains nus	20 000,00	
	21351	Installations bâtiments d'exploitation	10 000,00	
	2151	Instal complexes spécialisées	10 000,00	
	21531	Réseaux d'adduction d'eau	10 000,00	
	21561	Service de distribution d'eau	5 000,00	
	2182	Matériel de transport	5 000,00	
	2183	Matériel bureau - Informatique	6 000,00	
	2184	Mobilier	5 000,00	
	2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	
23 - Immobilisations en cours	2314	Constructions sur sol d'autrui	50 000,00	
	2315	Immobilisations en cours	616 986,99	
16 - Eprunts en euros	1641	Emprunts euros	40 000,00	
45- Comptabilité distincte rattach	4581-122	CIS Eau et Assainissement 2	400 000,00	
	4582-122	CIS Eau et Assainissement 2		400 000,00
021- Virement de la section d'exploitation	021	Virement de la section d'exploitation		343 594,10
001 - Solde d'exécution N-1 (excédent)	001	Excédents antérieurs reportés		482 392,89
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			1 225 986,99	1 225 986,99

Le Comité,

Décide par DM n° 1 au Budget Annexe EAU 2024 d'inscrire le solde des résultats de clôture 2023 ainsi que l'ouverture de crédits complémentaires ainsi qu'il suit :

Pour : 65

Contre : 00

Abstention : 00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Chapitre	Article	Article - Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION EXPLOITATION				
011 - Charges à caractère général				
	6061	Fournitures nons stockables (eau-énergie)	3 000,00	
	6066	Carburants	2 000,00	
	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	
	611	Sous-traitance générale	30 000,00	
	61528	Entretien réparation réseaux	1 000,00	
	61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	
	61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	
	6156	Maintenance	3 000,00	
	62871	Remboursements de frais	2 000,00	
	6378	Autres taxes et redevances	5 000,00	
012 - Charges de personnel, frais assimilés	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	5 000,00	
	6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	
022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	10 000,00	
65- Autres charges de gestion courante	658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00	
66 - Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 000,00	
	673	Titres annulés (sur exercice antérieurs)	9 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissmt	1 889 128,14	
002 - Excédent d'exécution d'exploitation reporté	002	Excédent d'exécution d'exploitation reporté		1 991 128,14
TOTAL SECTION EXPLOITATION			1 991 128,14	1 991 128,14
SECTION INVESTISSEMENT				
020 - Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	10 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	20 000,00	
	1678	Autres dettes condit particulières	20 000,00	
20 - Immobilisations incorporelles (hors op)	2031	frais études	30 000,00	
	2051	Concessions et droits assimilés	2 000,00	
21 - Immobilisations corporelles (hors op)	2151	installations complexes spécialisées	3 000,00	
	21532	Réseaux d'assainissement	3 000,00	
	21562	Service d'assainissement	3 000,00	
	2182	Matériel de transport	5 000,00	
	2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	
	2188	Autres	10 000,00	
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	20 000,00	
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 508 791,87	
	2317	Immo.corporelles reçues mise à dispo	30 000,00	
	238	Avances et acomptes versés sur com immo corporelles	25 000,00	
021 - Virement de la section d'exploitation	021	Virement de section d'exploitation		1 889 128,14
001 - Excédent d'exécution d'investissement .reporté	001	Excédent d'exécution de fct .reporté		803 663,73
	4581-134	Mise en conformité des branchements AC particuliers 134	32 000,00	
	4582-134	Mise en conformité des branchements AC particuliers 134		32 000,00
	4581-135	Mise en conformité des branchements AC particuliers 135	12 000,00	
	4582-135	Mise en conformité des branchements AC particuliers 135		12 000,00
	4581-136	zonage EP Saulieu	30 000,00	
	4582-136	zonage EP Saulieu		30 000,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			2 766 791,87	2 766 791,87

Le Comité,

Décide par DM n° 1 au Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2024 d'inscrire le solde des résultats de clôture 2023 ainsi que l'ouverture de crédits complémentaires ainsi qu'il suit :

Pour : 65

Contre : 00

Abstention : 00

4. Activités du SESAM : dossiers techniques et administratifs en cours ou à venir

La Présidente,

Informe que de nouveaux textes de loi vont émerger sur la problématique de l'eau (sobriété, gestion patrimoniale,...).

□ Eau Potable

Les activités du SESAM se poursuivent conformément aux budgets primitifs 2023 et 2024, aux programmes pluriannuels d'investissement, aux diagnostics permanents et à la feuille de route validée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Travaux de renouvellement de branchements : La reprise des branchements dans **les communes de Sousse-sur-Brionne, d'Epoisses et de Villy-en-Auxois** est terminée.

Schémas directeurs : Les études sur les périmètres du SESAM (phase 2) et de Saulieu (phase 3) se poursuivent. Le SESAM a relancé les communes n'ayant pas répondu au questionnaire qui servira à établir les scénarii. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, il devient urgent de répondre, faute de quoi, les zonages d'eau potable risquent de les pénaliser dans leurs projets futurs.

La mise en place du surpresseur entre **Villy-en-Auxois** et **Chevannay** est terminée. Il reste le raccordement électrique à faire.

La suppression du réservoir de Pont est réalisée.

Les 12 purges automatiques visant à améliorer la qualité de l'eau sur différents secteurs de **Saulieu** ont été installées. Aucune nouvelle plainte pour mauvaise qualité de l'eau n'a été recensée depuis leur mise en service.

Ressource Grosbois : Une nouvelle réunion de travail aura lieu le 30 avril prochain. Seront notamment abordés l'étude capacitaire de VNF sur le plan d'eau, l'état d'avancement de l'avant projet et un point sur la parcelle de la future usine.

Reconstruction des usines d'eau potable de Saulieu : Les études préalables (géotechnique, topographie et diagnostic amiante/plomb) sont réalisées. Les appels d'offres « usine » et « réseaux » ont été lancés. Les travaux pourraient débuter à l'automne 2024.

Dans le cadre de la reconstruction de l'usine et du bon fonctionnement futur, il est nécessaire :

- de sécuriser les champs captant d'Eschamps en modifiant les accès aux puits pour un montant de 30 000 € HT.
- de mettre en place des points de mesures sur l'ensemble des ressources de Saulieu pour un montant de 60 000 € HT.
- de réaliser une étude de bassins d'alimentation de captages pour un montant de 35 000€ HT
- de curer et de nettoyer les ouvrages de captage pour un montant de 60 000€ HT.

Travaux de réduction des fuites et CVM 2024 : Afin de maîtriser le rendement de réseau, les appels d'offres et consultations relatifs aux travaux à entreprendre sur la commune de Précý-sous-Thil (rues de l'hôtel de Ville et route de Maison Dieu) ainsi que la suppression des CVM à Charny et Champeau-en-Morvan (Champ Derrière et Meix Billeau) ont été lancés.

La Présidente **indique** que la Commission d'Ouverture et d'Analyse des plis vous propose de retenir l'entreprise SADE, la mieux disante pour un montant total de 616 500,50 € HT, soit

- lot 1 (traitement des CVM à CHARNY) : 353 685,40 € HT
- lot 2 (traitement des CVM à Champeau-en-Morvan) : 194 523,50 € HT
- lot 3 (renouvellement de canalisation et branchements à Précý-sous-Thil) : 68 292,00 € HT

La Présidente **indique** que le 5 octobre 2023, le comité de bassin a adopté sa stratégie d'adaptation au changement climatique. La sobriété en eau figure en tête des priorités pour réduire la demande en eau face au risque de stress hydrique prolongé. Cette expérimentation sera lancée sur 2 collectivités. Le SESAM souhaiterait faire partie des 2 collectivités retenues !

Renouvellement de branchements : Afin de résorber les fragilités sur certains branchements complexes en domaine privé (fuites, plomb, ...), un marché doit être passé. Le montant estimatif est de 50 000€ HT.

Surpresseur Avosnes : D'importantes infiltrations ont été constatées sur le bâtiment abritant l'ouvrage. Des travaux de maçonnerie/génie civil doivent être entrepris. Le montant estimatif des travaux est de 10 000 € HT.

Ressource de Chevannay : Des travaux d'accès à la source, de réalisation d'une clôture et de remplacement de la canalisation de trop plein sont nécessaires. Le montant des travaux est estimé à 50 000€ HT.

Réseau Vitteaux : Afin de supprimer 2 branchements en plomb, au vu de la configuration des lieux, il est nécessaire d'alimenter les habitations par une autre antenne ruelle Ferrand (60ml et reprise de 3 branchements). Le montant estimatif de l'opération est de 20 000 € HT.

Surpresseur de Montachon : Un surpresseur a été mis en place dans le cadre des travaux d'interconnexion. Après quelques temps de fonctionnement, les pompes ont gelé à l'intérieur du réservoir et il apparaît que le positionnement du ballon anti-bélier dans cet espace restreint posera problème pour son entretien. Aussi, il est opportun de sortir ces 2 accessoires du réservoir et de les positionner dans un nouveau bâtiment à créer à proximité. Le montant estimatif des travaux est de 40 000€ HT.

Télérelève des compteurs d'eau potable : Dans le but de mieux maîtriser le fonctionnement du réseau, de résorber rapidement les fuites et le cas échéant de rendre un meilleur service aux usagers, une étude de faisabilité de la mise en place de la télérelève a été lancée. Afin de disposer de retours d'expériences en milieu rural, le SESAM rencontre des collectivités présentant les mêmes contraintes.

Accès réservoirs Juilly/Crâ/Bard-les-Epoisses : Les réservoirs du SESAM sont souvent situés dans des endroits reculés desservis pas des chemins communaux. L'exploitant emprunte de manière très limitée ces chemins et quasi-systématiquement avec des véhicules légers. Il s'avère que ces chemins, en général très pentus, sont empruntés beaucoup plus régulièrement voire quotidiennement par les agriculteurs pour accéder à leurs champs ou à leurs bêtes. Ces chemins se dégradent sous l'effet de la motricité des engins lourds et des intempéries parfois destructrices. L'exploitant ne peut plus accéder comme il le souhaite à au moins 3 réservoirs. Le SESAM va se rapprocher des communes concernées afin de trouver une entente financière car il ne peut supporter à lui seul les réfections de l'ensemble de ces chemins.

Traitement COT : L'étude pour connaître le ou les prétraitement(s) adapté(s) qu'il faudrait mettre en place pour traiter le COT sur l'usine de Pont est en cours de consultation. Son montant estimatif est de 70 000€HT.

Monsieur Frédéric VERRIER **explique** que Monsieur Daniel BRULEY, absent ce soir, souhaite que les maires soient prévenus lors des travaux réalisés par SUEZ sur leur commune. Ce qui se fait généralement mais un rappel va leur être fait.

Monsieur Serge PISSOT **demande** de prévenir les usagers en amont de la coupure d'eau.

Monsieur Frédéric VERRIER **indique** que les usagers, qui ont donné leurs coordonnées à SUEZ, sont prévenus par SMS grâce à l'application PAMELA.

Messieurs Jean-Marie VIRELY et Michel LAGNEAU **rappellent** l'importance de prévenir le maire en cas de coupure d'eau et d'utiliser si possible l'application PanneauPocket.

Assainissement collectif

Mise en séparatif et réduction des eaux claires parasites sur les communes de Semur-en-Auxois, Epoisses, Toutry et Précy-sous-Thil :

Les travaux de mise en séparatif des rues du Renaudot et de Varenne sont terminés.

Mise en conformité des branchements particuliers : les tranches 2 et 3 sont soldées. Le SESAM sollicite actuellement les propriétaires des habitations concernées par les rues passées en séparatif pour qu'ils réalisent les travaux en domaine privé comme ils s'y étaient engagés. Par ailleurs, au fur et à mesure des contrôles de branchements réputés non conformes, le SESAM propose aux propriétaires de bénéficier de 3000€ de subvention de l'Agence de l'Eau. C'est pourquoi, une nouvelle opération de 90 et 30 études sera lancée dans le cadre de deux opérations de compte de tiers. Actuellement, 58 dossiers font l'objet de conventions travaux.

Zonage d'assainissement Missery : Le réseau d'assainissement de Missery couvre le bourg de Missery et le hameau de Saizerey. Afin de corriger une anomalie sur le zonage du bourg, il est nécessaire de le réviser. Le montant estimatif est de 5 000€ HT.

Zonage d'assainissement Saulieu : Pour faire suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement, l'Agence de l'Eau demande à ce que le zonage eaux usées et eaux pluviales soit réalisé. Le montant estimatif est de 45 000€ HT. Le volet « eaux pluviales », relevant de la compétence communale, fera l'objet d'une opération pour compte de tiers.

Station d'épuration Ecopôle Bois : L'agence de l'eau demande au SESAM de réaliser un manuel d'autosurveillance et le scénario dit « SANDRE » de la station à La Roche en Brénil. Le montant de cette prestation s'élève à 15 000€ HT.

Stations d'épuration Vitteaux, Saulieu et Toutry : Afin de mieux gérer les systèmes d'assainissement, 3 pluviomètres vont être installés sur les 3 sites pour un montant de 10 000€ HT.

Inondation postes refoulement Toutry : Suite aux évènements pluvieux exceptionnels du mois de mars-avril, l'armoire éclectique et le poste de refoulement, qui reprend l'ensemble des effluents de la commune de Toutry, a été inondé par le débordement du Serein. Cela a également été le cas sur le PR du Pont. Des aménagements vont devoir être réalisés afin que cette situation ne se reproduise pas. Le montant des travaux est estimé à 20 000€ HT.

Assainissement Non Collectif

Les travaux se terminent sur les communes de **Corrombles, Arnay-sous-Vitteaux, Jeux-les-Bard, Vic-de-Chassenay, Saint-Didier, Charigny, Dampierre-en-Montagne, Marcilly et Dracy, Massingy-les-Vitteaux, Saint-Mesmin, Sainte-Colombe-en-Auxois, Villeberny et Villeneuve-sous-Charigny, Champ d'Oiseau, Courcelles-les-Semur, Juillenay, Juilly, Magny-la-Ville, Marcigny-sous-Thil, Souhey, Thorey-sous-Charny et Villargoix**. Il reste 33 assainissements à réaliser. Ces opérations mobilisent énormément les équipes du SESAM. L'objectif est de les terminer dès que possible. Le frein actuel est la capacité des terrassiers à répondre à la demande. Les diagnostics périodiques de bon fonctionnement sont en cours sur la commune de Vic-sous-Thil et prochainement à Eringes.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Marché à BDC 2023 : Le marché à bons de commande est en cours. 4 chantiers (**Soussey-sur-Brionne, Braux, Brianny, Villeneuve-sous-Charigny**) sont en cours ou prévus prochainement. 7 poteaux incendie obsolètes ont été renouvelés récemment sur la commune de **Nan-sous-Thil** pour un montant de 25 000€ HT.

Marché à BDC 2024 : il sera lancé prochainement pour un montant de 80 000 € HT afin de répondre

- aux futures demandes des communes pour les créations de nouveaux Points d'Eau Incendie (PEI)
- le cas échéant aux remarques du SDIS dans le cadre de son contrôle opérationnel,
- au renouvellement de poteaux incendie existants.

Enfin, une quarantaine de **capots de poteaux** doivent être **renouvelés** pour un montant estimatif de 25 000€ HT conformément au budget primitif 2024. Suites aux remarques formulées par le SDIS à chaque Maire, le SESAM va se rendre prochainement dans chaque commune pour corriger les défauts (étiquetages, dégradations, entretien, ...).

□ **Maison de l'Eau et de la Biodiversité**

Les travaux se poursuivent. Le bâtiment est considéré comme hors d'eau et hors d'air. Suivront les aménagements intérieurs. Pour mémoire pendant que la construction se réalise, un travail partenarial est engagé avec le CD21, SUEZ, l'AESN, le rectorat et d'autres interlocuteurs afin de bâtir une offre de services pédagogiques à destination des écoles et du grand public. Dans ce cadre, comme prévu dans le projet de construction, une consultation a été lancée pour la conception. La réalisation des différents points informatifs et éducatifs fera l'objet d'une autre consultation.

La Présidente,

Indique que l'emménagement est programmé en janvier 2025.

Explique que la Région Bourgogne-Franche-Comté n'a pas répondu favorablement à notre demande d'aide pour le financement de la Maison de l'Eau comme à beaucoup d'autres !

□ **Relève des compteurs**

Cette activité, rémunérée par SUEZ mobilise un équivalent temps plein au SESAM et est partagée par 4 agents. Elle se poursuit selon le calendrier convenu avec SUEZ et a permis un renforcement des remontées de terrain.

□ **Points administratifs et juridiques**

Affaire RENARDET Seigny : Monsieur RENARDET, usager et agriculteur à Seigny, engage des procédures contre SUEZ et le SESAM depuis l'adhésion de la commune en 2020. A ce jour :

- pour une patte cassée d'une vache à proximité d'un forage, le paiement de la vache a été demandé à SUEZ
- il a refusé de dissocier son compteur personnel de celui de sa stabulation tout en exigeant de ne pas payer l'assainissement. Le médiateur de l'eau a donné raison à SUEZ et au SESAM et a préconisé une sortie de conflit qui a été acceptée par les 2 parties puis refusée par M. RENARDET.
- Il a saisi le Tribunal Administratif afin d'être dédommagé d'une perte de récolte sur 4ha consécutive à une fuite sur la canalisation d'eau potable. Le Tribunal n'a pas souhaité se prononcer et a renvoyé les parties auprès du médiateur de l'eau.

Le SESAM alerte les délégués sur ce type d'attitude qui est chronophage au possible et a un coût certain pour SUEZ et la collectivité. Cela s'apparente à du harcèlement. Le SESAM réfléchira à engager des poursuites en ce sens si la situation perdure.

Monsieur Jean-Michel PETREAU **informe** le comité que le Tribunal administratif peut sanctionner les personnes qui le sollicitent trop souvent. Malgré la réticence des magistrats, des textes de lois existent dans ce sens.

Domaine de la Pierre Ronde : Le camping, par soucis d'économies d'énergie, déverse des eaux usées septiques en tête de réseau de Saulieu, ce qui provoque des nuisances pour les riverains. En attendant la réalisation in situ en 2025 d'une station d'épuration par le SM de Chamboux, il est proposé d'établir une convention de raccordement.

Redevances AESN : L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) a présenté au SESAM son nouveau mode de **calcul des redevances** à compter du 1^{er} janvier 2025 (XII^{ème} programme d'intervention). Il s'avère que les redevances seront désormais calculées à partir de la déclaration des performances des systèmes d'eau potable et d'assainissement réalisées par les collectivités. Ces informations ne seront pas vérifiées par l'AESN, ce qui aura pour effet de minimiser la redevance pour les « mauvais élèves » qui donneront peu d'informations ou des informations erronées. Le SESAM, à travers son délégataire, donne des informations fournies et fiables. Cela risque de le pénaliser.

Parmi les écueils de ces nouvelles dispositions, il y aura également la globalisation des informations à l'échelle d'un même maître d'ouvrage. Par exemple, si un rendement de secteur est mauvais à un endroit, la redevance pourra être majorée sur l'ensemble du périmètre de l'unité de gestion à savoir tout le syndicat.

Un échange sur ce sujet va avoir lieu avec le Président du Comité de Bassin Seine-Normandie.

La Présidente **informe** que les redevances vont probablement augmenter et **précise** qu'aucun scénario n'est encore arrêté mais que le régime de déclaration risque d'être défavorable au SESAM.

Régularisation des servitudes : Le SESAM va relancer la régularisation des canalisations situées sous des terrains privés. En effet, certains propriétaires ont rendu l'exploitation de certains tronçons très difficiles, d'autres pour construire ou après avoir construit demandent le déplacement des canalisations. Le SESAM ne peut pas supporter ces charges alors que les propriétaires à l'époque de la pose avaient donné leur aval et que le terrain est viabilisable justement grâce à ce réseau.

Missery - taxe de voirie : La commune de Missery a instauré une taxe de voirie relative à la voie d'accès à la source des Ingeys (108.54€/an). Au vu du peu d'utilisation de cette voie par le SESAM et son exploitant, du caractère d'utilité publique de cette utilisation de cette voie et souhaitant que d'autres communes ne généralisent pas cette pratique, le SESAM demande à la Commune à être exempté de cette taxe. En cas de refus, le SESAM étudiera les recours juridiques possibles.

SNCF redevance occupation : Le SESAM est redevable de plusieurs centaines d'euros par an auprès de la **SNCF** pour la présence de canalisation sous l'ancienne voie Avallon-Autun, aujourd'hui désaffectée. La Présidente du SESAM va saisir officiellement la Présidente de **Région BFC** pour que cette redevance, désormais injustifiée, soit supprimée. A noter que le SESAM ne demande, à ce jour, aucune redevance d'occupation à la Région BFC pour ses stations de base du réseau RCube THD sur les sites des réservoirs de Courcelles-les-Semur et de Rouvray. Il est proposé d'étudier la mise en place d'une redevance.

Le Comité Syndical, sur proposition de la Présidente,
Prend acte et Approuve les décisions et propositions qui lui sont faites :

Pour : 65 Contre : 00 Abstention : 00

5. Evolution des systèmes de télécommunications

La Présidente **donne** la parole à Monsieur Romain GUERARD, SUEZ Eau France, sur le sujet :

Les opérateurs font évoluer les réseaux de télécommunications (arrêt du réseau 3G en 2028). Le délégué SUEZ a alerté les membres du bureau sur les conséquences de ces mutations. Jusqu'ici, les investissements du SESAM dans le domaine avaient été faibles car SUEZ a en majorité remplacé les technologies obsolètes dans le cadre du programme de renouvellement contractuel des appareils. Aussi, l'arrêt du réseau RTC fin 2024 n'impactera que 7 sites qui seront renouvelés. En revanche, l'annonce de l'arrêt de la 3G en 2028 aura pour conséquence le changement des appareils de transmission de type SOFREL. A ce jour, cette mutation devrait coûter au SESAM **500 000 € HT**.

La Présidente **propose** aux délégués de saisir les ministères concernés et les élus pouvant intervenir sur le sujet et éventuellement limiter cette nouvelle charge.

6. Communications diverses

Monsieur Cyril DUMONTET, Association ARCADE, **invite** les membres du comité à découvrir l'exposition « EAU » qui aura lieu du 14 avril au 13 octobre 2024 au Château de Sainte-Colombe-en-Auxois. Cette exposition a pour but de promouvoir le design et de sensibiliser le grand public à la préservation de l'eau.

La Présidente,
Remercie les élus de leur présence aux réunions,
Remercie toute l'équipe qui fait un travail formidable.
Reste à l'écoute des élus,
Informe que le prochain Comité aura lieu le 27 juin 2024.

Séance levée à 20h10.



Martine EAP-DUPIN
Pour extrait conforme
La Présidente
Martine EAP-DUPIN